

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

**Nom du produit :** ALIQUIS CONVICTIONS - PART P (FR001400HAY4)

**Nom de l'initiateur du PRIIP :** APICIL Asset Management, société de gestion (« SGP ») appartenant au groupe APICIL

**Code ISIN :** PART FR001400HAY4

**Site Internet de l'initiateur du PRIIP :** [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com)

**Appelez le :** +33 (0)1 55 31 24 00 pour de plus amples informations sur ce produit.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de APICIL Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

APICIL Asset Management est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP98038 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du DIC :** 01/01/2023

**Date de révision du DIC :** 14/02/2025

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### TYPE

Ce produit est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP) et soumis aux dispositions de la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

### DURÉE

Ce produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

### OBJECTIFS

**Objectif de gestion :** Le FCP a pour objectif d'obtenir, une performance annualisée, Nette de frais de gestion, supérieure à celle de son indicateur de référence composite (Net Total Return, dividendes et coupons réinvestis), convertis en Euro, à savoir :

- 35% en actions : 28% MSCI EMU Large Cap Index (ticker Bloomberg = M7EMLC Index) + 7% MSCI USA Large Cap Index (M1USLC Index)

- 45% Obligations souveraines très court terme (S&P Eurozone Sovereign Bond 0-1 Years Index (SPBDEG1T Index)

- 20% Ester capitalisé (OISESTR Index)

sur une durée de placement recommandée de 5 ans. L'objectif de gestion sera réalisé par le biais d'une gestion discrétionnaire sur les marchés actions, les marchés obligataires court terme, tout en ayant recours à une sélection de valeurs « respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Cet indicateur sert de comparaison a posteriori. Par conséquent, la performance du FCP peut s'éloigner durablement de celle de son indicateur de référence composite.

**Stratégie d'investissement :** La stratégie d'investissement, repose sur une approche combinant une analyse financière et une analyse extra-financière dans l'évaluation et la sélection des titres. L'OPC est géré activement. L'analyse ESG intervient en amont de la construction du portefeuille ; au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une notation ESG.

**Analyse financière :** la philosophie d'investissement consiste à investir sur les actions du MSCI EMU Large Cap (Code Bloomberg : M7EMLC Index) et du MSCI USA Large Cap (Code Bloomberg : M1USLC Index) qui constituent l'univers d'investissement en adoptant un style de gestion contrariant. La gestion contrariante consiste à repérer les signaux de marché indiquant une phase de sur-évaluation ou à l'inverse de sous-évaluation des marchés actions de la Zone euro et des marchés actions américains. Ces signaux combinent des indicateurs de nature différentes tant dans leurs sous-jacents que dans leur temporalité. Ces signaux présentés par le modèle ne servent qu'à identifier des zones possibles d'intervention, la gestion restant libre de suivre ou non lesdits signaux.

**Analyse extra-financière :** L'objectif de gestion extra-financier est de sélectionner des émetteurs selon leurs caractéristiques E, S et G selon une analyse extra-financière reposant sur 3 piliers : exclusion normative, exclusions sectorielles et évaluation de la performance extra-financière via la notation des émetteurs. La politique d'exclusion ainsi que la notation ESG des émetteurs doivent permettre de réduire à minima de 20% l'univers d'investissement initial, selon une approche Best In Universe. L'approche Best In Universe exclue des investissements du fonds les sociétés les moins performantes sur les critères extra-financiers présentes dans l'univers d'investissement initial. Le processus de sélection des titres suit les 3 piliers de l'analyse : les exclusions normatives (respect des conventions internationales sur les armes controversées, les principes de l'UN Global Compact et sur le niveau de controverse des émetteurs), les exclusions sectorielles (critères d'exclusion pour les sociétés liées aux secteurs du divertissement pour adultes, tabac, jeux d'argent, charbon et énergies non conventionnelles). Enfin, les entreprises sont évaluées selon la méthodologie de MSCI ESG Ratings. Cette notation associant risques et opportunités ESG repose sur la définition d'Enjeux ESG Matériels (définis et pondérés par industries, parmi une liste de 35 enjeux). Pour chaque enjeu définis, calcul d'une note à partir de l'exposition de l'entreprise au risque ou à l'opportunité et sa capacité à gérer cette exposition. Les controverses sont prises en compte dans la notation. Les titres souverains sont également analysés selon la méthodologie de MSCI ESG Ratings. Les OPC détenus en portefeuille sont analysés selon la méthodologie d'un provider externe permettant d'attribuer une note ESG au fonds, après analyse des émetteurs composant l'OPC. La politique Finance Durable de la société de Gestion de l'OPC et le processus d'investissement responsable sont également analysés afin de vérifier leur cohérence avec la politique Finance Durable d'Apicil AM. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière de l'OPC sont : absence de données ou données incomplètes, quantité et qualité des données, identification des informations et des facteurs pertinents. Par conséquent, il existe un risque que la société de gestion évalue incorrectement un titre ou un émetteur.

**Affectation du résultat :** capitalisation.

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet : [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com). Ces documents ainsi que la valeur liquidative peuvent être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel :

am\_distribution@apicil-am.com). Ces documents sont disponibles en français. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com) ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

**Remboursement des parts** : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J), jusqu'à 12h00 et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée. Le dénouement de l'opération (règlement / livraison) est réalisé 2 jours ouvrés (J+2) après le passage de l'ordre.

### INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit est conçu pour des investisseurs ayant des connaissances de base sur les marchés des capitaux ou ayant une expérience du marché des actions. L'investisseur doit avoir un horizon de

placement d'au moins 5 ans et accepter de supporter une perte totale du capital. Cas des « US Persons »

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, "l'Act de 1933"), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après "U.S. Person", tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés "Securities and Exchange Commission" ou "SEC"), sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940.

### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

#### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la durée de placement recommandée, soit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles possibles liées aux futurs résultats se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'OPC n'est pas garanti en capital. Les risques suivants peuvent ne pas être bien appréhendés par l'indicateur : risque de contrepartie, risque de crédit spéculatif, risque de liquidité, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

#### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement</b>		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	5 580 €	7 000 €
	Rendement annuel moyen	-44,20 %	-6,87 %
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9 440 €	9 850 €
	Rendement annuel moyen	-5,61 %	-0,31 %
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10 150 €	11 460 €
	Rendement annuel moyen	1,45 %	2,76 %
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	11 470 €	12 200 €
	Rendement annuel moyen	14,73 %	4,06 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre : 07/2023 et 01/2025.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre : 07/2019 et 07/2024.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre : 06/2016 et 06/2021.

**QUE SE PASSE-T-IL SI APICIL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?**

Le produit est constitué comme une entité distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de la Société de Gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

**QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?**

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

**Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €)**

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit, le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que 10 000 € sont investis, qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	292 €	1 775 €
Incidence des coûts annuels*	2,92 % chaque année	3,00 % chaque année

\*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, dans le cas du scénario intermédiaire, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,76 % avant déduction des coûts et de 2,76 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

**Composition des coûts**

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	Nous ne facturons pas de frais d'entrée.	0 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie.	0 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,97 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	197 €
Coûts de transaction	0,95 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	95 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	La commission de surperformance (également appelée frais de gestion variables) est basée sur l'excédent de performance en comparant la performance positive du FCP et celle de ses indices de référence.	0 €

**COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?**

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans et s'explique par une exposition principalement aux marchés Actions. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans la rubrique « informations pratiques » de la partie « En quoi consiste ce produit ? ». Une sortie avant la période d'investissement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

**COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?**

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé ce produit. Il peut également s'adresser à APICIL Asset Management via la rubrique « Traitement des réclamations » du site internet accessible à l'adresse suivante [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com) ou bien adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à APICIL Asset Management, Service Réclamations 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris Cedex 08.

En cas de désaccord persistant, l'investisseur a la faculté de recourir au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou via internet : <http://www.amf-france.org> rubrique « Le Médiateur ».

**AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

Les performances passées sur les dix dernières années, ou le cas échéant, les cinq dernières années si le Produit dispose de moins de cinq années civiles complètes, sont publiées sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.apicil-asset-management.com/nos-fonds/>.

Vous pouvez prendre connaissance des calculs des scénarios de performance passés mis à jour mensuellement sur le site internet accessible au sein de la rubrique "Informations réglementaires" sur la page d'accueil du site <https://www.apicil-asset-management.com>.